



L'objectif de ce document est de vous fournir une information concernant les coûts et les charges applicables lorsque vous effectuez des opérations en instruments financiers. Ces informations vous sont communiquées en application de la réglementation européenne en matière des marchés financiers (MiFID2). Elles n'ont pas de valeur contractuelle et ne constitue pas un conseil ou une offre de la part de la Banque. Les calculs ci-dessous sont effectués sur base de la Tarification général de la Banque en vigueur disponible sur le site internet de la Banque.

TYPE DE PRODUIT : PRODUITS STRUCTURÉS

1. HYPOTHÈSES D'INVESTISSEMENT

CLIENT	HORS GESTION - GOLD
MATURITÉ DU PRODUIT ¹	5 ANNÉES
NOMINAL INVESTI	EUR 10.000,00
FRAIS DE TRANSACTION	1,50% (MIN. EUR 100) DU MONTANT PAYÉ
PRIX D'ÉMISSION SUR LE MARCHÉ PRIMAIRE	95,00% DU NOMINAL
FRAIS DE DISTRIBUTION ²	5,00% DU NOMINAL – HORS TVA
DROITS DE GARDE	0,40% PER ANNUM (MIN. EUR 500)
FRAIS DE TIERS - COURTAGE SUR OPÉRATIONS DE TITRES	0,10% (MIN. EUR 25)
FRAIS DE TIERS - DÉNOUEMENT	EUR 25
COÛT ET FRAIS LIÉS À L'INSTRUMENT FINANCIER ³	1.00 % DU NOMINAL

2. EFFET DE L'ENSEMBLE DES COÛTS ET DES FRAIS SUR LE RENDEMENT DE CET INVESTISSEMENT DETENU SUR 1 AN

Les coûts et les frais liés à la souscription, à la détention et à la vente de l'instrument ont un impact sur le retour sur investissement pouvant être obtenu par le client.

	COÛTS ET FRAIS À LA SOUSCRIPTION		COÛTS ET FRAIS RÉCURRENTS		COÛTS ET FRAIS À LA VENTE		TOTAL	
	EN €	EN % DU NOMINAL	EN €	EN % DU NOMINAL	EN €	EN % DU NOMINAL	EN €	EN % DU NOMINAL
COÛTS ET FRAIS LIÉS AUX SERVICES D'INVESTISSEMENT ⁴	777,50 €	7,7750%	37,60 €	0,3760%	190,25 €	1,9025%	1.005,35 €	10,0535%
COÛTS ET FRAIS LIÉS À L'INSTRUMENT FINANCIER ²	100,00 €	1,00%	0,00 €	0,00%	50,00 €	0,50%	150,00 €	1,50%
TOTAL DES COÛTS ET FRAIS LIÉS	877,50 €	8,78%	37,60 €	0,38%	240,25 €	2,40%	1.155,35 €	11,554%

Le calcul est basé sur une hypothèse de détention de 1 an de l'instrument financier. Les chiffres présentés ci-dessus sont des estimations susceptibles de varier à l'avenir et ne peuvent engager la banque.

¹ La période de détention recommandée correspond à la maturité du produit.

² CBP Quilvest prélève des commissions de distribution sur le nominal souscrit au marché primaire pour couvrir ses coûts liés à l'activité de produits structurés. Il n'y a pas de frais de distribution pour une transaction (achat ou vente) sur le marché secondaire. Ces commissions de distribution, facturées par CBP Quilvest, sont déterminées en pourcentage du nominal souscrit par le client. Le taux des commissions de distribution peut être égal à 1,00% hors TVA du nominal multiplié par le nombre d'années entre la date d'émission et la date d'échéance initiale, avec un minimum pouvant être fixé à l'équivalent de 100 euros.

³ Les frais prélevés par le fabricant sur la construction du produit et sur la transaction de vente sont donnés à titre indicatif et utilisés uniquement pour cette illustration. Ils ne reflètent pas le niveau exact des frais qui seront effectivement facturés par le fabricant. Ces frais ne sont pas facturés par CBP Quilvest et sont intégrés dans le prix d'achat du produit structuré payé par l'investisseur. Ils sont spécifiques à chaque produit structuré et à chaque transaction. Ces coûts réduisent la valeur du produit en ce sens que le prix de vente exclura ces coûts et sera ainsi probablement inférieur au prix d'émission ou au prix d'achat du produit.

⁴ L'illustration ci-dessus part de l'hypothèse que l'investisseur est assujéti à la TVA luxembourgeoise de 17%.

3. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DES COÛTS ET DES FRAIS SUR LE RENDEMENT

La réduction du rendement (RIY) montre l'impact que les coûts totaux auront sur le rendement de l'investissement que l'investisseur pourrait obtenir. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés de l'investissement, pour trois périodes de détention différentes et en supposant que la juste valeur du produit ne change pas avant l'échéance.

	PÉRIODE DE DÉTENTION 1 AN		PÉRIODE DE DÉTENTION 3 ANS		PÉRIODE DE DÉTENTION 5 ANS	
	EN €	EN % DU NOMINAL	EN €	EN % DU NOMINAL	EN €	EN % DU NOMINAL
COÛTS ET FRAIS LIÉS AUX SERVICES D'INVESTISSEMENT ⁴	1.005,35 €	10,054%	1.080,55 €	10,806%	965,50 €	9,6550%
COÛTS ET FRAIS LIÉS À L'INSTRUMENT FINANCIER ²	150,00 €	1,500%	150,00 €	1,500%	100,00 €	1,00%
TOTAL DES COÛTS ET FRAIS LIÉS	1.155,35 €	11,554%	1.230,55 €	12,306%	1.065,50 €	10,655%
% IMPACT SUR LE RENDEMENT (RIY)	-11,242%		-4,162%		-2,165%	

² CBP Quilvest prélève des commissions de distribution sur le nominal souscrit au marché primaire pour couvrir ses coûts liés à l'activité de produits structurés. Il n'y a pas de frais de distribution pour une transaction (achat ou vente) sur le marché secondaire. Ces commissions de distribution, facturées par CBP Quilvest, sont déterminées en pourcentage du nominal souscrit par le client. Le taux des commissions de distribution peut être égal à 1,00% hors TVA du nominal multiplié par le nombre d'années entre la date d'émission et la date d'échéance initiale, avec un minimum pouvant être fixé à l'équivalent de 100 euros.

⁴ L'illustration ci-dessus part de l'hypothèse que l'investisseur est assujéti à la TVA luxembourgeoise de 17%.